



Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Informations aux adhérents

(avril 2001)

Charges locatives "Gardiens"

Suite à notre dernier tract d'information intitulé "Charges locatives Gardiens", l'OPAC de Paris vous a fait parvenir une contre-information comportant de nombreuses inexactitudes.

En effet, d'après l'OPAC, "en 2001, vous n'aurez à payer aucun supplément" pour la sortie des ordures ménagères le week-end.

Oui, mais ce que l'OPAC ne vous dit pas, c'est que **dès 2002, plus de 18 millions de francs seront ajoutés aux charges des locataires !**

La ristourne de 2001 ne résout donc aucunement l'augmentation prévue de vos charges.

Toujours selon l'OPAC, "en 2002, tous les salariés de France bénéficieront des 35h".

C'est faux ! Rien n'obligeait l'OPAC de Paris à réaliser le passage aux 35 heures pour les gardiens. En effet, **les emplois de gardiens sont explicitement exclus de l'obligation de passage aux 35 heures** prévue dans la Loi Aubry.

Enfin, selon l'OPAC, "la remise des paquets postaux et des plis recommandés continuera d'être assurée selon les modalités habituelles."

C'est faux ! Bon nombre de gardiens refusent la prise de lettres ou colis recommandés car aucune obligation n'est prévue dans leur contrat de travail. Par ailleurs, de nombreux gardiens refusent déjà la prise des colis quand la Poste distribue le courrier.

Par ailleurs, concernant **le service d'antenne par le câble**, le passage de 23,50 F à 5 F démontre bien que l'ancien tarif pratiqué à l'OPAC depuis des années était clairement abusif, comme l'a toujours dénoncé le SLC.

Chers adhérents, nous espérons que ces précisions, vous permettrons de mieux apprécier " l'objectivité " des informations diffusées par l'OPAC de Paris.